

SIMDUT 2015

Cette formation permet aux participants d'être informés sur les éléments clés qui composent le SIMDUT 2015

Cientèle : Travailleurs et superviseurs en contact ou susceptibles d'être en contact avec des produits chimiques

Durée : 2 h 30

Approche pédagogique :

Exposé théorique à l'aide de support média, échanges et discussions, exercices en groupe et individuels

Information supplémentaire :

- Ce cours est admissible aux crédits d'impôts pour la formation d'Emploi Québec
- Cette formation répond aux requis du Règlement sur l'Information concernant les Produits Dangereux ainsi que de la Loi sur la santé et de la sécurité du travail
- Il est possible d'utiliser une de vos fiches de données de sécurité pour bonifier la formation
- À la suite de cette formation, votre conseiller peut offrir du coaching pour vous aider à avoir un programme SIMDUT conforme ainsi qu'à mettre en place un programme de formation spécifique pour les produits dangereux manipulés

Objectifs généraux

Au terme de la formation, le participant sera en mesure de...

- Reconnaître ses droits et obligations légales
- Identifier les éléments d'information liés au SIMDUT 2015
- Se familiariser avec la fiche de données de sécurité

Sommaire du contenu

- Droits et responsabilités des travailleurs, de l'employeur et des fournisseurs
- Définition d'un produit dangereux
- Pictogrammes du SIMDUT 2015 et des classes de dangers associés
- Produits dangereux exemptés du SIMDUT 2015
- Explication des risques et des moyens de prévention génériques par classe de dangers
- Revue de l'information obligatoire de l'étiquette du fournisseur et du lieu de travail
- Modes d'affichage permis, incluant les cas spéciaux
- Présentation rapide des 16 sections normalisées de la fiche de données des produits
- Explication de l'importance de la fiche lors de situations d'urgence
- Étapes en cas de déversement
- Repérage des renseignements indispensables à une manipulation sécuritaire du produit
- Explication des risques liés à la réactivité d'un produit chimique ainsi que des incompatibilités
- Marche à suivre quand un produit n'est pas bien identifié

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller en gestion de la prévention.